



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

titre de reconnaissance de la Nation

Question écrite n° 39731

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à sa question écrite n° 32475 du 5 juillet 1999 demande à M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, de lui préciser les perspectives tendant à satisfaire la revendication légitime des anciens combattants d'Algérie pour la prolongation au 1er juillet 1964 de l'attribution du titre de reconnaissance de la Nation (TRN). Répondant à sa question écrite précitée (JO, Assemblée nationale, questions du 16 août 1999) il avait indiqué qu'il recherchait « le moyen de faire prendre en compte cette réalité », précisant « qu'il y travaillait actuellement ». S'agissant d'un dossier qui a maintenant trente-cinq années et qui est bien connu de ses services, il exprime l'espoir qu'à la veille de l'an 2000, une solution d'équité soit effectivement déterminée.

Texte de la réponse

L'étude réalisée, dans le cadre de l'attribution du titre de reconnaissance de la Nation (TRN), par le service historique de l'armée de terre concernant les pertes subies par l'armée française en Algérie au-delà du 2 juillet 1962 a permis de dégager des archives existantes pour l'armée de terre en Algérie les éléments chiffrés dans le tableau ci-après : (Voir tableau dans J.O. correspondant) Au vu de ces éléments et compte tenu de l'existence de situations limites qui induisent le risque de susciter des contentieux sans régler le problème de fond, le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants préfère envisager une remise à plat complète du dispositif plutôt qu'une extension d'attribution du titre actuel.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39731

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 2000, page 13

Réponse publiée le : 6 mars 2000, page 1443